

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIOLAY**

Séance du 19 mars 2025,
L'an deux mil vingt-cinq et le 19 mars à 20 heures 00,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal,
sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de conseillers municipaux votant : 15

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
POIRON Jean-Pierre
ESCOFET Danièle
COLLON Colette
DENIS Chantal
CHAVEROT GILBERT

GIROUD Marc
LANGE Audrey
PERRIER Guy
LAURENT Michel
MUZELLE Robert
MESSAOUDI-PERRET Merryl
BISSAY David

Excusés :

SERRAILLE Joëlle : pouvoir à COLLON Colette

Désignation du secrétaire de séance : Colette COLLON

2025.03.03

Objet : Approbation d'une demande de subvention auprès de la DRAC pour l'achat de mobiliers pour la médiathèque du pôle enfance jeunesse

VU, le Code général des collectivités territoriales,

Le Maire expose devant le Conseil Municipal le dossier relatif à l'aménagement de la future médiathèque de la commune ainsi qu'un point concernant l'avancement des travaux. Elle précise que pour réorganiser et réaménager la nouvelle médiathèque, il convient d'acquérir des mobiliers adaptés. Ce projet d'aménagement est pensé pour l'accueil des usagers, ainsi le mobilier devra permettre de favoriser un espace de lecture pratique et accessible.

Avec l'aide de la médiathèque départementale, une première étude fut lancée pour estimer les besoins réels et un cahier des charges est en phase de rédaction.

Le maire propose de solliciter une subvention de financement auprès de la DRAC d'Auvergne Rhône-Alpes selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Mobiliers	40 000 €	Subvention DRAC (80 %)	32 000 €
		Commune de Violay	8 000 €
Total	40 000 €	Total	40 000 €

Après examen des documents et délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de solliciter une subvention de 32 000 € auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour l'acquisition de mobilier pour la médiathèque du Pôle enfance jeunesse de Violay.

Article 2 : d'approuver les dépenses prévisionnelles telles que présentées ci-dessus.

Article 3 : d'autoriser le Maire de Violay à signer tous les documents afférents.

A VIOLAY, le 31 mars 2025,

La secrétaire de séance :
Colette COLLON



Le Maire,
Véronique CHAVEROT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20250319-20250303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2025

Publication : 07/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le

Madame le Maire

1.1 AVR. 2025

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.